

sera d'empêcher que cette mesure puisse s'appliquer à l'orge et à l'avoine récoltées en 1948. Qu'on ne s'y méprenne pas: c'est bien ce qu'ils ont fait.

Des VOIX: Oh, oh!

M. TUCKER: Ils n'aiment pas qu'on leur expose la vérité, mais c'est bien là leur attitude constante. Ils tiennent à exposer leur point de vue, mais empêchent, par leur chahut, un autre d'exposer le sien. C'est le commencement de l'atteinte à la liberté de parole. Voilà pourquoi la propagande C.C.F., faite en Saskatchewan aux dépens de l'Etat, nous coûte des milliers de dollars.

Et s'il m'est permis de poursuivre...

M. BURTON: On n'a pas encore annoncé les élections en Saskatchewan.

M. TUCKER: Pourquoi vous livrez-vous à toute cette propagande aux frais de l'Etat? Si je puis continuer...

M. l'ORATEUR: Je prie les honorables députés de ne pas interrompre l'honorable représentant de Rosthern.

M. KNOWLES: Nous ne sommes pas à la Chambre des communes en ce moment, mais sur les estrades.

M. TUCKER: Nul ne niera que j'ai indiqué l'attitude véritable de la C.C.F.

M. BURTON: Que l'honorable député indique maintenant celle du parti libéral.

M. TUCKER: Naturellement, quand on a indiqué cela et que le Gouvernement, cherchant à faire parvenir aux cultivateurs l'argent qu'on leur doit, s'est dit disposé à diviser le bill pour donner suite à leurs propositions, ils se sont récriés en disant: "Mais non, étudions donc le bill dans son ensemble." Ils ont attendu pour cela que le Gouvernement se soit engagé à diviser le bill, de façon à pouvoir affirmer: "Nous voulions bien que les chèques soient envoyés, et nous voulions aussi voir adopter cette autre mesure."

Si l'on divise le bill, on saura tout de suite quelle est à son égard l'attitude de l'opposition officielle. Elle ne s'est pas démentie un instant. Elle a été logique. L'opposition officielle s'est opposée aux aspects obligatoires du projet de loi, en ce qui concerne l'avoine et l'orge. Mais quelle a donc été l'attitude de la C.C.F.? Eh bien, elle veut le diviser. Or...

M. DIFENBAKER: J'en appelle au Règlement. C'est dénaturer les faits.

M. KNOWLES: Il ne fait pas autre chose depuis le début, pourquoi s'inquiéter?

Le très hon. M. GARDINER: Comment cela?

[M. Tucker.]

M. TUCKER: L'honorable député pourra peut-être me reprendre plus tard. Voilà comment j'interprète, en tout cas, son attitude. Hier soir j'ai noté que tous les députés conservateurs-progressistes ont salué d'applaudissements bruyants et prolongés les observations de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Smith).

M. KNOWLES: Et les députés d'en face?

M. TUCKER: N'étant pas devin, je dois me fonder, pour connaître leur attitude, sur ce qu'ils déclarent à la Chambre des communes. Voilà tout ce que j'ai à dire à l'honorable député de Lake-Centre.

Je parlerai maintenant de la C.C.F., car après tout je ne me préoccupe pas autant des conservateurs progressistes.

M. WRIGHT: Vous avez une entente avec eux là-bas; pourquoi vous inquiéteriez-vous?

M. TUCKER: Nous n'avons absolument aucune entente.

M. WRIGHT: Il y en a une dans Melfort.

M. TUCKER: Les conservateurs de cette circonscription se soucient plus de leur province que des intérêts de leur parti, et il sont prêts à nous appuyer afin d'assurer votre défaite.

M. ROSS: (Souris): C'est un espoir que vous formez.

M. TUCKER: Il n'y a pas le moindre doute sur ce point. Pour ce qui est du présent projet de loi, voilà où en sont les choses. Pour ma part, je crois que cette mesure ministérielle a l'appui d'un nombre suffisant d'honorables députés pour qu'elle soit adoptée telle quelle en dépit de l'opposition du parti conservateur-progressiste. Les provinces pourraient alors adopter la loi complémentaire nécessaire à l'égard de l'avoine et de l'orge pour 1948.

J'invite les honorables députés des Prairies à nous accorder leur appui. Je leur demande de s'opposer à la subdivision de cette mesure, car alors elle ne pourrait s'appliquer à la récolte de cette année. J'affirme que le désir de la majorité devrait être respecté dans ce Parlement et que ce projet de loi devrait être adopté parce qu'une majorité des membres de la Chambre des communes le désirent. Nous devrions l'adopter au cours de la session actuelle afin que ses dispositions puissent être appliquées sans délai.

M. KNOWLES: Faisons-le tout de suite.

M. TUCKER: Oh, je sais que vous aimeriez parler beaucoup, afin que personne autre ne puisse rien dire. Je le sais. Je vous ai vu jouer ce jeu auparavant.